

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

RW

80 191  
Objet

Tarifs des cantines  
scolaires.

DATE DE CONVOCATION

12 décembre 1980

DATE D'AFFICHAGE

12 décembre 1980

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 24

P r

Contre  
Abstentions

Unanimité

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt  
le dix neuf décembre à 18 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS , FABER, Melle FOUCHÉ, MM. BOUTET ,BOUCHET  
LACHAUD, DUFOUR , BUJARD, PAPEAU, MONTRON, GUICHAOUA , BOULAN,  
BROTREAU, BERLAND, DUFÉIL, CABAL, Mme TACQUET , BOISARD, MAURELLET,  
POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. POUMAILLOUX par M. BOUTET  
NAULIN par Melle FOUCHÉ  
PELLETIER par M. DUFÉIL  
COLLE par M. FABER  
Absents : MM. VIAUD , TETARD, TAP

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Il apparaît qu'une étude complémentaire semble nécessaire pour  
permettre l'application des tarifs modulés pour les cantines  
scolaires à compter du 1er janvier 1981, suite à la décision du  
Conseil Municipal du 21 novembre 1980.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu ses délibérations des 26 septembre et 21 novembre 1980,

DECIDE :

- de différer l'application de la délibération du 21 novembre 1980  
pour permettre un complément d'étude et d'information.
- de confirmer sa délibération du 26 septembre 1980 qui avait  
institué des tarifs uniques pour les maternelles, les primaires  
et les adultes.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,

Jean-Pierre FABER.



SOUS-PREFECTURE ROCHEFORT  
ARRIVÉE LI

24. DEC. 1980

LIBÉRATION EXÉCUTOIRE  
ART. 46 DU C. M. I.